

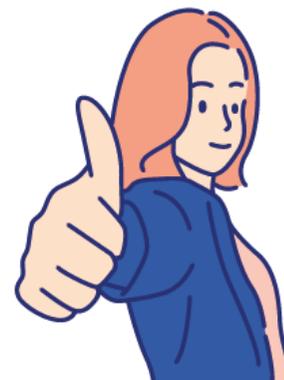
Parcoursup simplifie les démarches

 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

1 seule procédure

1 seul dossier

1 seul calendrier



Parcoursup 2025 en 3 étapes

Tout ce qu'il faut savoir pour préparer et réussir l'entrée des élèves dans l'enseignement supérieur



Sommaire

- > **Les engagements de Parcoursup au service des usagers**
- > **Le calendrier Parcoursup en 3 étapes**
- > **Étape 1 : des outils pour aider à élaborer le projet d'orientation de l'élève**
- > **Étape 2 : s'inscrire, formuler ses vœux et finaliser son dossier**
- > **L'analyse des candidatures par les enseignants des formations post-bac**
- > **Étape 3 : consulter les réponses des formations et faire ses choix**
- > **Les 5 conseils pour aborder sereinement Parcoursup**

- **Une offre de formation riche et diversifiée : près de 24 000 formations supérieures proposant principalement des diplômes nationaux ou d'établissement validés par l'Etat**
Des formations sous statut étudiant et des formations en apprentissage
- **Une priorité : simplifiez vos démarches !**
Parcoursup, c'est 1 seule procédure, 1 seul dossier, 1 seul calendrier
Parcoursup, c'est un cadre de présentation des formations unique pour **trouver rapidement les informations essentielles**, pour **connaitre les chiffres clés** de la session précédente
- **L'accompagnement personnalisé tout au long de la procédure**
Vous n'êtes pas seuls pour réfléchir et faire vos choix : vous êtes accompagnés, au lycée, via les professionnels de la plateforme, au numéro vert, sur les réseaux sociaux Parcoursup
Sur Parcoursup, retrouvez des quiz, vidéos, un site d'entraînement et des conseils à chaque étape

○ **La transparence sur les critères : un cadre commun proposé sur Parcoursup**

Parcoursup permet de visualiser, dans un cadre commun à toutes les formations, les **critères et éléments que les enseignants des formations du supérieur ont défini pour l'examen des candidatures** : résultats scolaires, motivation, compétences, appréciations de l'équipe pédagogique, etc...

Important : **Parcoursup ne fait jamais l'analyse des candidatures** : ce sont les enseignants des formations du supérieur qui définissent les critères, examinent votre dossier, font des propositions auxquelles vous répondez

Parcoursup garantit votre **droit à l'information** : vous pouvez interroger la formation qui ne vous a pas admis

○ **La transparence sur le profil des admis : un appui pour réfléchir à son parcours et à ses vœux**

Nouveauté 2025 : retrouvez dans la rubrique "**Visualiser les chiffres d'accès à la formation**" des informations sur le taux d'accès (niveau de demande pour la formation) ainsi que sur le profil des lycéens de terminale admis les années précédentes (type de bac, niveau scolaire, choix de parcours au lycée)

Notre objectif : vous aider à découvrir des formations, à comparer, à vous repérer et à faire vos choix

○ **La transparence sur les taux de réussite et les perspectives d'insertion professionnelle**

Dans la rubrique "**Poursuivre ses études et connaître les débouchés**", vous pourrez consulter des données nouvelles sur la réussite ainsi que l'insertion professionnelle et les conditions d'embauche à la sortie des formations

Nouveauté 2025 : les données sur l'insertion professionnelle sont étendues aux licences universitaires, écoles de commerce et d'ingénieurs >> **plus de 75 % des formations concernées**

○ **Parcoursup vous permet de choisir librement les formations qui vous intéressent**

Vous formulez librement vos vœux **sans les classer**

Vous choisissez votre formation en fonction des propositions d'admission que vous recevez, à partir du 2 juin 2025. **Vous avez le dernier mot**

Parcoursup vous aide à anticiper, à comparer les formations entre elles, à participer aux journées portes ouvertes (JPO)

○ **Parcoursup agit pour l'égalité d'accès et de réussite des étudiants**

Parcoursup met en œuvre des actions ciblées pour l'accès au supérieur des lycéens boursiers, professionnels ou technologiques, ou encore des lycéens participant à des cordées de la réussite

Parcoursup prend en compte les situations particulières tels les candidats en situation de handicap ou candidats sportifs de haut niveau ou artistes confirmés

Parcoursup promeut le développement des parcours personnalisés (Oui-Si) à l'université pour favoriser la réussite des étudiants

Le calendrier 2025 en 3 étapes

Début Nov. 2024 > Janvier 2025

Je m'informe
et découvre les formations

1

15 Janvier 2025 > 13 Mars 2025

Je m'inscris pour formuler mes vœux

Jusqu'au 2 Avril 2025
Je finalise mon dossier

2

2 Juin 2025 > 10 Juillet 2025

Je reçois les réponses
des formations et je décide

3

Début
Nov. 2024

Déc.

Janv.

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

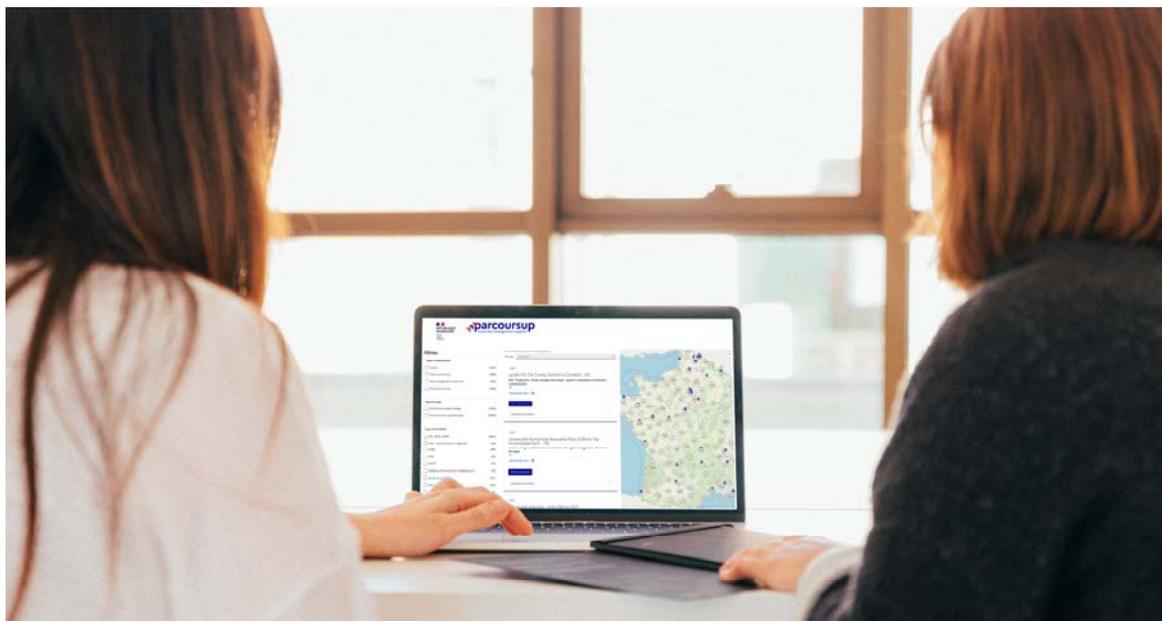
Août

Sept.

Jeudi 13 mars :
Dernier jour pour formuler
mes vœux

Vendredi 6 Juin - Mardi 10 Juin :
Classement des vœux
en attente

Étape 1 : des outils pour vous aider à élaborer votre projet d'orientation



1

Nov. 2024 > janvier 2025 Je m'informe et découvre les formations

NOVEMBRE 2024 > JANVIER 2025

Pour préparer votre projet de poursuite d'études, consultez les sites utiles, notamment [avenirs.onisep.fr](https://www.avenirs.onisep.fr) et [Parcoursup.gouv.fr](https://parcoursup.gouv.fr)

Au sein de votre lycée, échangez avec votre professeur principal et les personnels d'orientation.



DÉBUT DÉCEMBRE

Je renseigne ma **fiche de dialogue**.

Le 1^{er} conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.



18 DÉCEMBRE

Ouverture de la carte des formations 2025 sur parcoursup.gouv.fr

24 000 formations supérieures, y compris en apprentissage, sont présentes sur la plateforme pour vous permettre de réaliser vos projets.

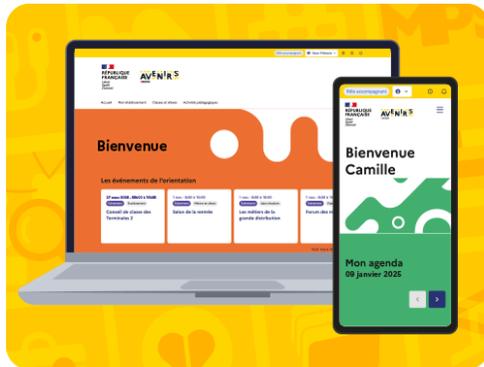
Des informations pratiques sur l'établissement et la formation sont proposées : la formation est-elle publique ou privée, les frais de scolarité, les enseignements et options proposées, les dates des journées portes ouvertes, des contacts, le nombre de places disponibles, les modalités de candidature et les perspectives de poursuite d'études ou d'insertion dans l'emploi après la formation.

Avez-vous pensé à l'apprentissage ?
Plus de 9 000 formations sont disponibles sur [Parcoursup](https://parcoursup.gouv.fr)

L'accompagnement au sein de votre lycée : des acteurs, des temps forts et des outils pour vous aider à élaborer votre projet d'orientation

- **2 professeurs principaux en terminale** pour un suivi personnalisé avec l'appui des **psychologues de l'Éducation nationale**
- **Des heures d'accompagnement personnalisé** consacrées à l'orientation intégrées à l'emploi du temps des élèves
- Des temps forts : **deux semaines de l'orientation ou des forums** pour échanger avec des formations (en présentiel ou en ligne)
- Un **outil nouveau en 2025** proposé sur la plateforme Avenir(s) de l'Onisep pour accompagner l'orientation des lycéens de la 2nde à la T^{ale} : **MonProjetSup**
 - Elargir l'éventail des choix de formation et réduire l'autocensure
 - Accompagner l'élaboration du projet d'orientation dès la seconde pour réduire le stress lié à l'orientation post bac et au choix sur Parcoursup

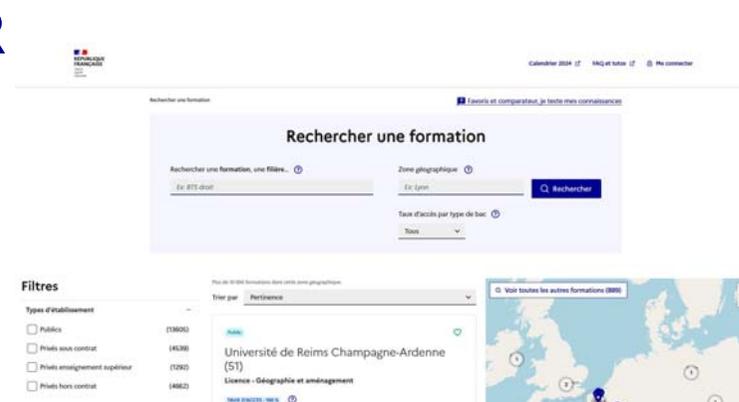
LE BON REFLEXE : S'INFORMER



Sur [Avenir3.onisep.fr](https://www.avenir3.onisep.fr)

Les informations sélectionnées par l'Onisep sur **les filières, les formations et les métiers**

En 2025, un **nouvel environnement proposé dans tous les lycées** pour aider les professeurs dans l'accompagnement à l'orientation de leurs élèves



Sur [Parcoursup.gouv.fr](https://www.parcoursup.gouv.fr) :

La **carte des formations** pour **découvrir** les formations, enregistrer vos « **favoris** », **comparer les formations** entre elles, trouver les **contacts utiles** ou repérer les **dates des journées portes ouvertes**

>> vous pouvez créer votre compte sur Parcoursup dès la 2^{nde} (193 000 élèves l'ont fait en 2024)

LE BON REFLEXE : ECHANGER, SE PREPARER



Des lives pour poser vos questions

Le calendrier à retrouver dans *l'espace Ressources*
sur parcoursup.gouv.fr

Echanger avec des professionnels dans votre lycée

- Votre professeur principal
- Les personnels d'orientation

Echanger avec les formations

- Les responsables de formations et étudiants ambassadeurs
- Lors des journées portes ouvertes et salons avec conférences thématiques

➤ *contact et dates à retrouver sur parcoursup.gouv.fr*

Préparez-vous avec les outils Parcoursup

- Quiz, Video-tuto, Règles d'or, Faq
- Site d'entraînement de la phase d'admission

Parmi les 24 000 formations dispensant des diplômes nationaux et d'établissements :

○ **Des formations sous statut étudiant :**

- **Formations dites « non sélectives »** : les différentes licences (dont les licences « accès santé »), les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) et les parcours d'accès aux études de santé (PASS),
- **Formations dites « sélectives »** : les classes prépa, BTS, BUT (Bachelor universitaire de technologie), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Études Politiques, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport, etc...

○ **Des formations sous statut apprenti (en alternance) :**

☞ Certaines formations privées ne sont pas présentes sur Parcoursup > **soyez vigilants**



De l'ordre de 10 000 formations en apprentissage disponibles, pour l'essentiel en BTS, BUT, pour des mentions complémentaires ou titres professionnels

Être étudiant apprenti c'est :

- Être étudiant et surtout salarié
- Alternier formation pratique chez un employeur et une formation théorique dans un établissement (ex : un centre de formation d'apprentis - CFA)
- Un plus pour trouver du travail en fin de formation et vous insérer durablement

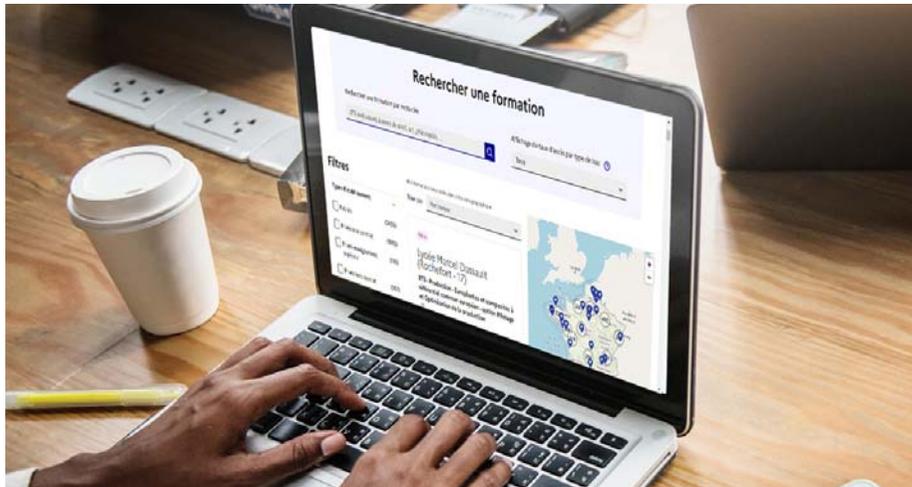
L'apprenti doit signer un contrat d'apprentissage avec un employeur

Les établissements (CFA) accompagnent leurs candidats pour trouver un employeur



Des ressources disponibles sur parcoursup.gouv.fr (espace *Trouver une formation*)

Je recherche des formations sur parcoursup.gouv.fr



Rechercher des formations en utilisant des mots clés, une zone géographique ou d'autres critères de recherche comme le type de formation, les spécialités, un aménagement spécifique, etc.)

Affiner les résultats de recherche en zoomant sur la carte pour afficher les formations dans une zone géographique précise

Découvrez des formations

Retenez vos favoris pour garder la mémoire de vos recherches

Comparer les formations entre elles pour faire le choix qui vous convient

Répondre à l'attente des familles sur l'offre de formation

- **Nouveauté 2025 :** → **Carte d'identité de la formation** en haut sur chaque fiche formation

Carte d'identité de la formation

IFSI Regroupement IFSI Université de Limoges
D.E Infirmier

ÉTABLISSEMENT

ÉTABLISSEMENT PUBLIC

FORMATION

FORMATION SÉLECTIVE FORMATION OUVRANT DROIT AUX BOURSES

DIPLÔME D'ÉTAT CONTRÔLÉ

IFSI CH Ussel - rentrée en septembre (19)

Autres formations accessibles :

IFSI CH Ussel - rentrée en septembre (1)

Partager la page

- Découvrir la formation et ses caractéristiques
- Comprendre les critères d'analyse des candidatures
- Consulter les modalités de candidature
- Visualiser les chiffres d'accès à la formation
- Poursuivre ses études et connaître les débouchés
- Contacter et échanger avec l'établissement

Nouveauté 2025 : sur le site parcoursup.gouv.fr (espace Ressources) un livret « **les bons réflexes** » aide lycéens et parents à se repérer pour choisir un établissement de formation



Vérifier en un clin d'œil : le statut de l'établissement (public/privé en contrat avec l'Etat ou sans contrat avec l'Etat), le caractère sélectif/non sélectif, la capacité d'accueil, le label MESR ou encore l'éligibilité aux bourses



On retrouve aussi aisément sur Parcoursup l'information sur les **frais de scolarité**, le **règlement de la CVEC**

Des informations claires, riches et utiles

Des informations sur le contenu et les débouchés de la formation : les enseignements et les options proposés, le nombre de places disponibles, des informations pour les candidats en situation de handicap, des contacts avec les responsables de la formation

Et en 2025, des informations plus riches sur les taux de réussite et d'insertion professionnelle, les débouchés et les possibilités de poursuite d'études

Des informations sur les critères et les modalités de candidature : la liste détaillée des critères d'analyse des candidatures et leur niveau d'importance, les modalités et le calendrier des éventuelles épreuves de sélection (écrit/oral), des conseils des enseignants du supérieur sur la manière d'élaborer sa candidature

Les lycéens en **cordées de la réussite** pourront identifier les formations qui prennent compte ce critère dans leur analyse des candidatures (près de 40 % des formations en 2024)

Nouveauté 2025 : des informations plus riches pour réfléchir avant de faire vos vœux : le taux d'accès de la formation en 2024 par type de Bac (pour savoir si la formation est très demandée) et des informations sur le profil des lycéens de terminale admis les années précédentes (type de bac, niveau scolaire, choix de parcours au lycée)

Pour chaque formation : un rapport détaillé sur les critères et le profil des admis en 2024

Une offre mise à jour pour la rentrée 2025

Au niveau du résultats de la recherche, un premier niveau d'informations :

- > **L'accès à la fiche formation**
- > **Le statut de l'établissement de formation**
- > **Des suggestions de formations similaires** pour vous permettre de découvrir des formations que vous ne connaissiez pas et élargir vos choix

Vous aider à préparer vos choix de vœux, deux nouvelles fonctionnalités :

- > **Conserver en « favoris » les formations que vous préférez**
- > **Comparer les formations qui vous intéressent grâce au comparateur** (jusqu'à 5 formations comparées en même temps)

Public 

Université de Lorraine - UFR Droit
Economie Administration - Site
de Sarreguemines (57)

Licence - Droit

TAUX D'ACCÈS : 98 % 

Voir la formation

Ajouter au comparateur 

Formations similaires 

Pour chaque formation, une fiche de présentation organisée en 6 rubriques clés, pour être plus claire, plus riche, plus transparente

- **Découvrir la formation et ses caractéristiques** : les contenus et l'organisation des enseignements, les dispositifs pédagogiques, les **frais de scolarité**, le règlement de la CVEC, les dates des journées portes ouvertes...
- **Comprendre les critères d'analyse des candidatures** à travers la représentation visuelle des critères définis par les formations (résultats scolaires, compétences et savoir-faire, savoir-être, motivation et cohérence du projet, engagements....) avec leur degré d'importance, ainsi que des conseils pour formuler sa candidature
- **Consulter les modalités de candidature** en particulier les conditions pour candidater, les modalités et calendrier des épreuves écrites/orales prévues par certaines formations sélectives et les éventuels frais associés
- **Visualiser les chiffres d'accès à la formation** : des données clés sur l'admission en 2024 et les possibilités d'accès dans la formation pour les lycéens de terminale au cours des 3 dernières années **Nouveauté 2025**
- **Poursuivre ses études et connaître les débouchés** : des informations sur les taux de réussite, les possibilités de poursuite d'études, les taux d'insertion et conditions d'emploi des sortants de la formation **Nouveauté 2025**
- **Contactez et échangez avec l'établissement** : contacts de référents de la formation, notamment le référent handicap

Les modalités d'examen affichés pour chaque formation

Dans les formations sélectives (classes prépa, BUT, BTS, écoles, IFSI...)

L'admission se fait sur dossier et, dans certains cas, en ayant recours, en plus ou en lieu et place du dossier, à des épreuves écrites et/ou orales dont le calendrier et les modalités sont affichés aux candidats (rubrique « consulter les modalités de candidature »)

Dans les formations non sélectives (licences, PPPE et PASS)

Un lycéen peut **accéder à la licence de son choix à l'université, dans la limite des capacités d'accueil** : si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles, la commission d'examen des vœux étudie les dossiers et vérifie leur adéquation avec la formation demandée afin de les classer

L'université peut conditionner l'admission (réponse « oui-si ») d'un candidat au suivi d'un dispositif de réussite (remise à niveau, tutorat...) afin de l'aider et de favoriser sa réussite

Assurer la visibilité des critères de candidatures

 Découvrir la formation et ses caractéristiques	 Comprendre les critères d'analyse des candidatures	 Consulter les modalités de candidature	 Visualiser les chiffres d'accès à la formation	 Poursuivre ses études et connaître les débouchés	 Contacter et échanger avec l'établissement
---	---	---	---	---	--

Quels sont les critères utilisés par l'établissement pour analyser votre candidature ?

Grille d'analyse des candidatures définie par la commission d'examen des vœux de la formation

100%	Résultats scolaires	70 %
	Méthodes de travail	20 %
	Savoir-être	5 %
	Motivation	3 %
	Engagement et activités	2 %

Cette grille permet d'indiquer le niveau d'importance accordé par la formation à chaque élément. Plus le pourcentage est élevé plus l'élément compte dans l'examen des candidatures.

L'examen des candidatures par les formations

Qui analyse les candidatures ?

Comment se déroule l'analyse des candidatures ?

Conseils aux candidats

Il est conseillé de venir rencontrer les équipes pédagogiques lors des journées portes ouvertes ou lors des forums afin de se renseigner sur l'adéquation entre le parcours de formation et les objectifs professionnels. La lettre de motivation doit être personnalisée, argumentée et témoigner d'une bonne connaissance de la formation et de ses débouchés.

Détails de la grille d'analyse des candidatures par la commission

Vos résultats scolaires ou obtenus dans l'enseignement supérieur comptent pour 70%

Résultats en Français , HG et Philosophie	Éléments évalués : Notes aux épreuves anticipées de français du baccalauréat (écrit et oral). Notes de première et terminale dans les matières indiquées.	ESSENTIEL 
---	--	--

>> une rubrique dédiée aux critères d'analyse des candidatures avec une présentation globale et détaillée

>> la rubrique **Conseils** pour faire passer des messages aux candidats

Nouveauté en 2025 :

Des rapports d'analyse des candidatures de l'année précédente plus nombreux (19 000) et plus riches en données

Nouveauté 2025 : Des données plus claires, plus riches, plus utiles

- 
 Découvrir la formation et ses caractéristiques
- 
 Comprendre les critères d'analyse des candidatures
- 
 Consulter les modalités de candidature
- 
 Visualiser les chiffres d'accès à la formation
- 
 Poursuivre ses études et connaître les débouchés
- 
 Contacter et échanger avec l'établissement

>> des chiffres globaux d'accès à la formation calculés à la fin de la phase principale 2024

>> des chiffres déclinables pour chaque type de baccalauréat français : générale, technologique, professionnelle

Les données chiffrées présentées ici sont calculées pour chaque année à la phase principale d'admission.

30 PLACES OFFERTES PAR LA FORMATION EN 2024

TOUS LES CANDIDATS



En savoir plus sur l'accès à la formation selon mon profil

Je sélectionne mon type de bac français pour avoir des données correspondant à mon profil

- Bac général
- Bac technologique
- Bac professionnel

LYCÉENS BAC GÉNÉRAL



>> une visibilité du **taux d'accès par type de baccalauréat** dans chaque formation pour voir si la formation était très demandée ou si elle a accueilli tous les candidats

>> **consultez notre vidéo** dans l'espace **Ressources** de parcoursup.gouv.fr

Nouveauté 2025 : Des données plus claires, plus riches, plus utiles

Une visibilité sur l'accès dans la formation pour les lycéens des 3 types de bac au cours des 3 dernières années

Sur les 3 dernières années, le constat est le suivant :

Quelles ont été les possibilités d'accès à la formation des lycéens de terminale générale ?

Calculé à partir des données des 3 dernières années

Je sélectionne une doublette de spécialités

Mathématiques

SES

Je positionne un niveau de moyenne générale (*) en terminale en déplaçant le curseur

6 15 20

(*) Sans prendre en compte les options éventuelles et sans coefficient sur les matières

[Voir le résultat](#)

Quel est le profil des lycéens de terminale générale qui ont choisi d'intégrer cette formation ?

LYCÉENS BAC GÉNÉRAL

Pour une moyenne générale de 15 / 20

RAREMENT OCCASIONNELLEMENT **RÉGULIÈREMENT** PLUS DE 50% PLUS DE 80%

La formation envoie **régulièrement** des propositions d'admission aux lycéens de terminale générale avec ce profil.

Et cette doublette de spécialités **Mathématiques SES**

Conseils

Il est important de noter que cette donnée ne garantit pas votre propre admission. N'hésitez pas à postuler, mais pensez également à ajouter d'autres vœux de sécurité.

Quelle importance est donnée aux résultats scolaires par cette formation ?

Lors de l'analyse des dossiers, cette formation accorde **40% d'importance** aux résultats scolaires des candidats. Cela signifie que d'autres critères sont pris en compte par la formation dans l'examen des candidatures.

[Consulter la liste complète des critères généraux d'examen des vœux](#)

Quelles ont été les possibilités d'accès à la formation des lycéens de terminale générale ?

LYCÉENS BAC GÉNÉRAL

Quel est le profil des lycéens de terminale générale qui ont choisi d'intégrer cette formation ?

Calculé à partir des données des 3 dernières années

Moyenne générale (*)

Parmi les élèves qui ont intégré cette formation les 3 dernières années :

- 1 élève sur 10 avait entre **13 ET 15** de moyenne générale
- 8 élèves sur 10 avaient **ENTRÉ 15 ET 18,99** de moyenne générale
- 1 élève sur 10 avait entre **19 ET 20** de moyenne générale

(*) calculée à partir des bulletins de la classe de terminale sans prendre en compte les éventuelles options et sans coefficient sur les matières

Enseignements de spécialité

Les lycéens de terminale générale qui ont intégré cette formation avaient les doublettes de spécialités suivantes :

↓ Classes de la plus courante à la moins courante

SES & HGGSP

Mathématiques & SES

Mathématiques & HGGSP

HGGSP & HLP

Des conseils personnalisés pour vous aider : ayez toujours les bons réflexes, consulter les critères spécifiques de la formation ; diversifier vos vœux en alternant vœux d'ambition, de raison, de précaution

Nouveauté 2025 : informer mieux sur l'insertion professionnelle des étudiants

 <p>Découvrir la formation et ses caractéristiques</p>	 <p>Comprendre les critères d'analyse des candidatures</p>	 <p>Consulter les modalités de candidature</p>	 <p>Visualiser les chiffres d'accès à la formation</p>	 <p>Poursuivre ses études et connaître les débouchés</p>	 <p>Contactez et échangez avec l'établissement</p>
---	---	---	---	---	---

<p>Poursuite d'études</p> <p>Licences professionnelles variées, titre professionnel Gestion d'un établissement touristique (certification niveau 5)</p>	<p>Débouchés professionnels</p> <p>Objectifs du BTS Tourisme</p> <p>Le BTS Tourisme forme des professionnels capables de répondre aux exigences des nombreux métiers de ce secteur d'activité, aussi bien les métiers en rapport direct avec les touristes individuels ou collectifs que les emplois en lien avec les professionnels des prestations touristiques. Les futurs diplômés de BTS Tourisme seront ainsi en mesure de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • informer et conseiller les clients français et étrangers sur des prestations relevant du domaine du tourisme ; • finaliser la vente de ces prestations touristiques et assurer le suivi commercial ; • créer et promouvoir des produits touristiques ; • accueillir et accompagner des touristes ; • collecter, traiter et diffuser l'information en lien avec le secteur du tourisme. <p>(Source https://www.dimension-bts.com/bts-tourisme)</p>			
<p>La réussite des étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de passage en 2^{ème} année ⓘ Taux : 86,6 tous bacs confondus • Taux de réussite en 2 ou 3 ans ⓘ 74,5% tous bacs confondus <p>Sources des données</p>	<p>Insertion professionnelle des étudiants</p> <p>Avenir des élèves en sortie du BTS : Tourisme</p> <table border="1"> <tr> <td> <p>46% sont en emploi</p> <p>Tout secteur d'activité confondu en emploi salarié privé et public.</p> </td> <td> <p>41% poursuivent leur formation</p> <p>En poursuite d'étude, redoublement, changement de filière.</p> </td> <td> <p>13% réalisent un autre parcours</p> <p>En recherche d'emploi, en auto-entreprise, à l'étranger, etc ...</p> </td> </tr> </table>	<p>46% sont en emploi</p> <p>Tout secteur d'activité confondu en emploi salarié privé et public.</p>	<p>41% poursuivent leur formation</p> <p>En poursuite d'étude, redoublement, changement de filière.</p>	<p>13% réalisent un autre parcours</p> <p>En recherche d'emploi, en auto-entreprise, à l'étranger, etc ...</p>
<p>46% sont en emploi</p> <p>Tout secteur d'activité confondu en emploi salarié privé et public.</p>	<p>41% poursuivent leur formation</p> <p>En poursuite d'étude, redoublement, changement de filière.</p>	<p>13% réalisent un autre parcours</p> <p>En recherche d'emploi, en auto-entreprise, à l'étranger, etc ...</p>		

>> une rubrique dédiée à l'information sur la poursuite d'études et l'insertion professionnelle des étudiants

>> l'information sur la réussite (statistiques du SIES)

>> **Nouveautés 2025** : plus de 75 % des formations couvertes par les statistiques d'insertion

- Licences générales
- BTS agricoles
- Écoles d'ingénieur, de commerce et de management

A venir : des données sur le salaire indicatif net/mois observé à l'échelle nationale un an après la sortie des études

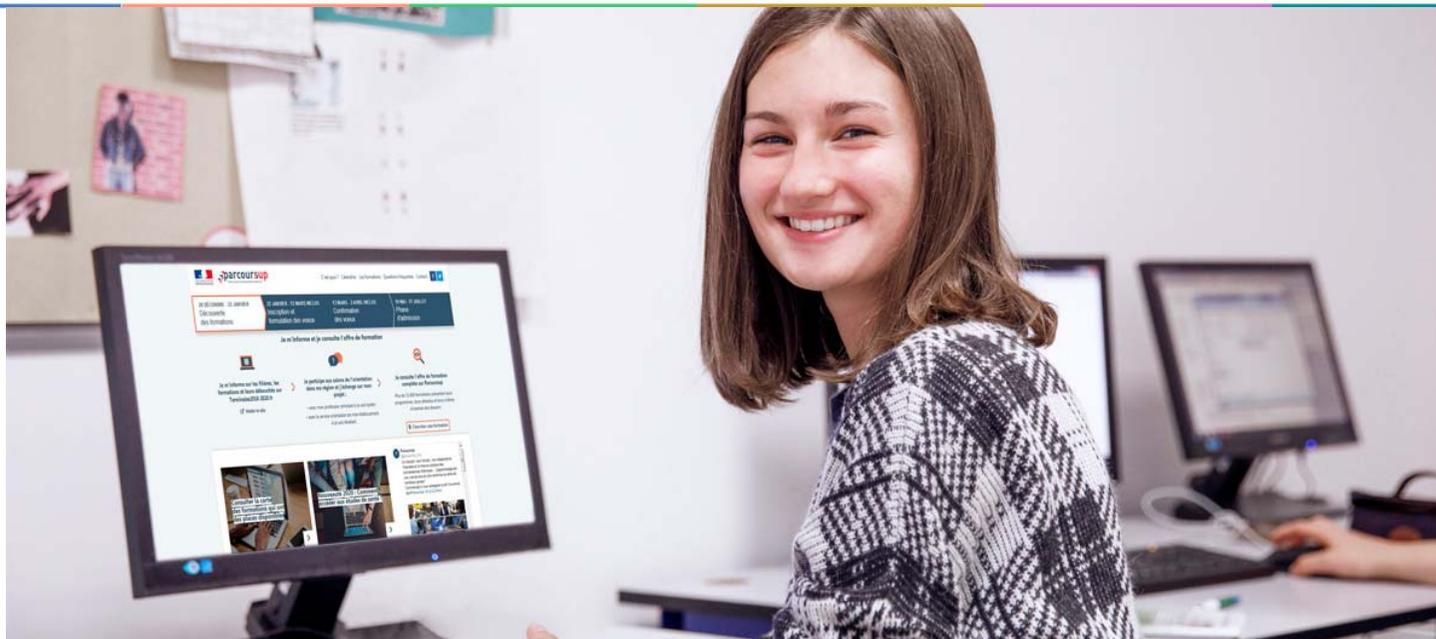
Consolider votre projet d'orientation

Modalités et critères d'analyse des candidatures, taux d'accès, profil des lycéens ayant reçu une proposition ou des admis selon leur bac, leur choix de parcours au lycée, leur moyenne générale, les frais de scolarité, débouchés et taux d'insertion dans l'emploi ...

CES DONNÉES SONT ESSENTIELLES



- ➔ **à prendre en compte par le lycéen et sa famille pour réfléchir sur son projet de poursuite d'études et formuler des vœux**
- ➔ **pour discuter avec les professeurs, professeurs principaux et les psychologues de l'Education nationale**



Etape 2 : s'inscrire, formuler ses vœux et finaliser son dossier

2

15 janvier 2025 > 13 mars 2025 > 2 avril 2025 Je m'inscris pour formuler mes vœux et finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux et je participe aux **journées portes ouvertes** des établissements d'enseignement supérieurs et aux **salons d'orientation**.

DU 15 JANVIER AU 13 MARS

- Je m'inscris sur **Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- **Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux** (avec possibilité de sous-vœux selon les formations) et 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage.

Jeudi 13 mars 2025 : dernier jour pour formuler mes vœux.

MERCREDI 2 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes vœux.**



FÉVRIER - MARS

*2^e conseil de classe: chaque vœu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.*

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur **Parcoursup** pour vous guider à chaque étape

AVRIL-MAI

Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elle a définis et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via Parcoursup.

S'inscrire sur Parcoursup

Les lycéens doivent d'abord se créer un compte Parcoursup: en utilisant une adresse valide et régulièrement utilisée et un mot de passe ; si vous êtes lycéen, vous devez créer votre compte Parcoursup en utilisant l'adresse mail que vous avez transmise à votre lycée, En cas de doute contactez la scolarité de votre établissement.

Une fois le compte créé, les lycéens se connectent pour commencer la création de votre dossier candidat aurez ; vous aurez besoin de renseigner votre INE (identifiant national élève pour tous les lycéens). Il est présent sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves du baccalauréat.

Pour les lycées français à l'étranger : l'établissement fournit l'identifiant pour créer son dossier candidat. Cet **identifiant** correspond au **numéro cyclades** (numéro d'inscription au bac)

Important : renseignez un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme.

Conseil aux parents ou tuteurs légaux : vous pouvez également renseigner votre email et numéro de portable dans le dossier de votre enfant pour recevoir messages et alertes Parcoursup. Vous pourrez également recevoir de la part des formations qui organisent des épreuves écrites/orales le rappel des échéances à respecter

Formuler librement vos vœux sur Parcoursup

> Jusqu'à 10 vœux et 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage

> Pour des **formations sélectives** (Classes prépa, STS, IUT, écoles, IFSI, IEP, etc.) et **non sélectives** (licences, PPPE ou PASS)

> **Lorsque la formation l'a demandé, le vœu doit être expressément motivé** : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive son vœu. Il est accompagné par son professeur principal

> **Des vœux qui n'ont pas besoin d'être classés** : aucune hiérarchisation pour éviter toute autocensure

> **La date de formulation des vœux n'est pas prise en compte** pour l'examen du dossier

> **Des vœux qui ne sont connus que de vous** : la formation ne connaît que le vœu qui la concerne

Conseil : diversifiez vos vœux et évitez impérativement de n'en formuler qu'un seul

Focus sur les vœux multiples (1/4)

- > **Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires** (exemple : le vœu multiple BTS « Management commercial opérationnel » qui regroupe toutes les formations de BTS « MCO » à l'échelle nationale).
- > **Un vœu multiple compte pour un vœu** parmi les 10 vœux possibles.
- > **Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent.** Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.
- > **Sauf exception (PASS Ile-de-France), il n'y a pas de vœu multiple pour les licences**

A noter : Il n'est possible de sélectionner que 5 vœux multiples maximum pour les filières IFSI, orthoptie, audioprothèse et orthophonie qui sont regroupées au niveau territorial.

Focus sur les vœux multiples (2/4)

Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple dans la limite de 20 sous-vœux au total :

- > **Les BTS et les BUT** regroupés par **spécialité à l'échelle nationale**
- > **Les DN MADE** regroupés par **mention à l'échelle nationale**
- > **Les DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à **l'échelle nationale**
- > **Les classes prépas** regroupées **par voie à l'échelle nationale** (spécificité de l'internat)
- > **Les EFTS** (Etabl. de Formation en Travail Social) regroupés par **diplôme d'État à l'échelle nationale**
- > **Les DNA** (diplôme national d'art) proposés par les écoles d'art du ministère de la culture regroupés par **mention à l'échelle nationale**

Focus sur les vœux multiples (3/4)

Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité :

> **Les IFSI** (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et **les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse** regroupés à l'échelle territoriale.

Rappel : limitation de 5 vœux multiples maximum par filière

> **Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management** regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun

> **Le réseau des Sciences Po / IEP** (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et **Sciences Po / IEP Paris**

> **Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France** regroupés à l'échelle régionale

> **Le concours commun des écoles nationales vétérinaires**

Focus sur les vœux multiples : exemples (4/4)

Vous demandez un BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements différents

→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu (le BTS) et 7 sous-vœux (les établissements) qui sont décomptés dans la limite des 20 sous-vœux autorisés.

Le regroupement d'instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) de l'Université Paris Saclay propose 7 instituts. Vous demandez 4 instituts au sein de ce regroupement :

→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu (le regroupement d'IFSI) et 4 sous-vœux (les instituts), qui ne sont pas décomptés.

A noter : rassurez-vous, dans votre dossier Parcoursup, un compteur de vœux permet de suivre les vœux multiples et sous-vœux formulés.

Focus sur les vœux en apprentissage

- > **Jusqu'à 10 vœux en apprentissage**, en plus des 10 autres vœux autorisés
- > **Pas de date limite pour formuler des vœux en apprentissage** (pour la majorité des formations en apprentissage)
- > **Une rubrique spécifique dans votre dossier pour vos vœux en apprentissage**

Rappel : les centres de formation en apprentissage ont pour mission d'accompagner les candidats en apprentissage pour trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage.

Retrouvez des conseils pour trouver un employeur sur parcoursup.gouv.fr

Focus sur le secteur géographique (1/2)

Pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, écoles...)

- > **Il n'y a pas de secteur géographique.** Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors.

Pour les formations non-sélectives (licences, PPPE, PASS)

- > Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors. Lorsque la licence, le PPPE ou le PASS est très demandé, **une priorité au secteur géographique (généralement l'académie) s'applique** : un pourcentage maximum de candidats résidant en dehors du secteur géographique est alors fixé par le recteur.
- > L'appartenance ou non au secteur est **affichée aux candidats**. Les pourcentages fixés par les recteurs seront affichés sur Parcoursup avant le début de la phase d'admission.

Point d'attention : pour les licences, les statistiques sur l'admission des lycéens de terminale au cours des 3 années passées (rubrique « Visualiser les chiffres d'accès à la formation ») sont celles des candidats qui étaient prioritaires pour le secteur de recrutement de la licence.

Focus sur le secteur géographique (2/2)

Secteur géographique Ile-de-France : il n'est fait **aucune distinction** entre les 3 académies de Créteil, Paris et Versailles.

Par exception, sont considérés comme « résidant dans l'académie » où se situe la licence demandée :

- > Les candidats qui souhaitent accéder à une mention de licence qui n'est pas dispensée dans leur académie de résidence
- > Les candidats ressortissants français ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne qui sont établis hors de France
- > Les candidats préparant ou ayant obtenu le baccalauréat français au cours de l'année scolaire dans un centre d'examen habilité à l'étranger

La demande de césure : mode d'emploi

Un lycéen peut demander une césure directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour son projet de formation (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial etc...)

- > **Durée la césure** : d'un semestre à une année universitaire
- > **Demande de césure à signaler lors de la saisie des vœux sur Parcoursup** (en cochant la case « césure »)
- > **L'établissement prend connaissance de la demande de césure après que le lycéen a accepté définitivement la proposition d'admission** > Le lycéen contacte la formation pour s'y inscrire et savoir comment déposer sa demande de césure
- > **La césure n'est pas accordée de droit** : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement
- > **A l'issue de la césure, l'étudiant pourra réintégrer la formation s'il le souhaite sans repasser par Parcoursup**

**Dernier jour pour formuler vos vœux :
Jeudi 13 mars 2025**

(23h59 heure de Paris)

Février

Mars

Avril

Mai

Finaliser son dossier et confirmer vos vœux

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les candidats doivent obligatoirement :

> **Compléter leur dossier :**

- > rubrique « préférence et autres projets »
- > Lettre de motivation par vœu **uniquement lorsque la formation l'a demandée**
- > pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)

> **Confirmer chacun de leurs vœux**

**Un vœu non confirmé avant le 2 avril 2025 (23h59 - heure de Paris)
ne sera pas examiné par la formation**

La lettre de motivation

La lettre de motivation n'est obligatoire que si elle est demandée par la formation

- **Elle sert à expliciter la motivation du candidat, sa connaissance et sa compréhension de la formation demandée et son intérêt pour celle-ci.** Il ne s'agit pas d'un exercice de rhétorique ou une dissertation mais d'illustrer avec vos propres mots en 1500 caractères ce qui vous conduit à candidater. Une aide à la rédaction est jointe dans votre dossier.

La lettre de motivation est personnelle. Renseignez-la, soignez l'orthographe et le style, évitez les copier-coller ou les emprunts de formules toutes faites...cela se voit et ne plaidera pas pour votre dossier. **Ne pas faire des lettres de motivation ChatGPT !**

A noter : pour les candidatures à des formations en soins infirmiers (IFSI), la motivation des candidats constitue un aspect très important pour les responsables d'IFSI. Dans votre dossier, les IFSI ont indiqué ce qui est attendu et vous avez davantage d'espace pour expliciter votre compréhension de la formation, du métier et votre intérêt pour cette candidature

La rubrique « autres projets »

Rubrique obligatoire dans laquelle le candidat indique :

s'il souhaite candidater dans des formations hors Parcoursup

ou s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme

A noter : ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

La rubrique « Activités et centre d'intérêts »

Rubrique facultative où le candidat :

- **renseigne des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et que le candidat souhaite porter à la connaissance des formations** (ex : activités extra-scolaires, stages / job, pratiques culturelles ou sportives, etc.)
- Un espace pour **faire connaître ses engagements** : vie lycéenne, engagement associatif, sportif, service civique ou SNU, cordées de la réussite, etc.

Un atout pour se démarquer, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences ou des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires

L'attestation de passation du questionnaire pour les vœux en licence de Droit

Obligatoire pour les candidats qui formulent des vœux en Licence de Droit :

Un questionnaire en ligne sur le site Avenirs de l'Onisep : <https://avenirsonisep.fr/attestation-parcoursup/droit-questionnaire-d-auto-evaluation-2023>

Accessible (à partir du **15 janvier 2025**) à partir des fiches de formations concernées ;

- Pour avoir un aperçu des connaissances et des compétences à mobiliser dans la formation demandée ;
- Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat : **pas de transmission aux universités.**

Une attestation de passation à télécharger est à joindre à son dossier Parcoursup avant le 2 avril 2025 23h59 (heure de Paris).

- **La rubrique Activités et centres d'intérêt**
une rubrique facultative pour mettre en valeur vos compétences, vos expériences et engagements
- **La lettre de motivation** quand elle est demandée par la formation
- **Les pièces spécifiques ou formulaires** demandés par certaines formations sélectives
- **La fiche Avenir** renseignée par les enseignants et le proviseur de votre lycée
- **Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat :**
 - **Année de première** : bulletins scolaires et notes des épreuves anticipées de français et celles au titre du contrôle continu du baccalauréat (pour les lycéens généraux et technologiques)
 - **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1^{er} semestre)
- **Des informations sur votre parcours spécifique**
 - parcours en sections européennes ou binationales ou bac français international (BFI)
 - participation aux cordées de la réussite
 - certification des compétences numériques (Pix)

Les éléments constitutifs de votre dossier : bulletins scolaires

- > **Dans les bulletins sont remontés** : la moyenne de l'élève par discipline, le positionnement de l'élève dans son groupe/classe, les appréciations trimestrielles/semestrielles de 1^{ère} et T^{ale} pour chaque enseignant dans sa discipline
- > **Attention aux « fake news »** : Parcoursup ne remonte pas le décompte des absences !
- > **Sauf cas particulier, pas de saisie à réaliser** : ces éléments sont remontés par votre lycée automatiquement et vous pourrez les vérifier début avril. En cas d'erreurs, **un signalement doit être fait au chef d'établissement**

A noter : vous ne pouvez pas confirmer vos vœux tant que votre bulletin scolaire du 2^{ème} trimestre (ou 1^{er} semestre) n'est pas remonté dans votre dossier.

La fiche avenir renseignée par le lycée

- Le 2ème conseil de classe examine les vœux de chaque lycéen avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun.
- Pour chaque lycéen, une **fiche Avenir** est renseignée par le lycée et versée au dossier de l'élève :
 - l'appréciation spécifique des professeurs par discipline, lorsqu'elle est distincte de l'appréciation portée pour chaque trimestre
 - les appréciations du professeur principal sur des compétences transversales
 - l'avis du chef d'établissement sur la capacité à réussir, pour chaque vœu
- La fiche Avenir est **consultable par le lycéen** dans son dossier **à partir du 2 juin 2025**

Focus sur l'accompagnement des candidats en situation de handicap ou atteints d'un trouble de santé invalidant

On peut candidater sans évoquer son handicap !

La discrimination en raison du handicap est interdite

Les coordonnées d'un référent handicap sont disponibles sur chaque fiche de formation. Il a la mission de répondre aux interrogations des lycéens tout au long de la procédure.

Le candidat peut renseigner une fiche de liaison dans son dossier Parcoursup pour préciser ses besoins. Cette fiche est **facultative** et n'est **pas transmise aux formations** pour l'examen des vœux → **Le candidat pourra demander à Parcoursup de la transmettre à la formation qu'il aura choisie pour préparer sa rentrée.** Cela permet d'anticiper la rentrée étudiante dans le nouvel établissement.

A partir du 2 juin 2025, le candidat peut demander au recteur le réexamen de son dossier (via la rubrique « contact » dans Parcoursup) s'il ne trouve pas de formation adaptée à ses besoins spécifiques et que sa situation justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

**Dernier jour pour compléter votre
dossier et confirmer vos voeux :
Mercredi 2 avril 2025**

(23h59 heure de Paris)

Mars

Avril

Mai

Juin



L'analyse des candidatures par les formations

Rappel : Parcoursup ne décide pas de votre affectation

Aucun algorithme de Parcoursup ne fait l'analyse de votre candidature

Ce sont les enseignants de la formation qui analysent votre candidature dans le cadre d'une commission d'examen des vœux (ou jury). Cette commission définit les modalités et les critères d'analyse des candidatures renseignés sur cette fiche. **Parcoursup n'analyse aucune candidature. Avec Parcoursup, il n'y a pas de tirage au sort.**

Aucun algorithme de Parcoursup ne décide de votre affectation

Après analyse des candidatures, les formations transmettent un classement qui sert de base aux propositions d'admission formulées via Parcoursup aux candidats à partir du 2 juin 2025.

Chaque candidat choisit en fonction des propositions d'admission qu'il reçoit, à partir du 2 juin 2025.

Parcoursup garantit à chaque candidat la liberté de choix, la possibilité de garder des vœux pour lesquels il est en liste d'attente et d'avoir le dernier mot.

Un appui aux lycéens boursiers

- > **Une priorité accordée aux lycéens boursiers** dans chaque formation, y compris les plus sélectives
- > **Une aide financière de 500 € aux lycéens boursiers** qui s'inscrivent dans une formation située en dehors de leur académie de résidence

Une prise en compte de la participation aux cordées de la réussite

- > Les formations prenant en compte la participation aux cordées de la réussite le signalent sur la fiche de présentation de la formation (rubrique « comprendre les critères d'analyse des candidatures »)
- > L'information sur la participation aux cordées de la réussite est remontée par les proviseurs
- > **Le lycéen décide** s'il souhaite que cette information soit portée à la connaissance des formations

Des places prioritaires pour les lycéens pro. et techno. dans les formations dans lesquelles ils réussissent le mieux

- > Un nombre de **places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels**
- > Un nombre de **places en BUT est priorisé pour les bacheliers technologiques**

Dispositif de soutien à l'accès des bacheliers pro. en STS - STSA

Un dispositif au service des bacheliers professionnels pour améliorer leur accès en STS et STSA, filière dans lesquelles ils réussissent le mieux (75 % des lycéens professionnels ont reçu au moins 1 proposition en STS en 2024)

Pour les élèves concernés par ce dispositif et qui demandent une STS ou STSA, le conseil de classe se prononce sur la poursuite d'études en STS ou STSA demandée : l'avis positif qui peut être attribué doit tenir compte du profil de l'élève et des attendus de la formation d'accueil visée

Lorsque le conseil de classe donne un avis positif sur l'orientation du candidat, le chef d'établissement l'indique dans la fiche Avenir.

>> en 2024, 43 122 lycéens professionnels ont bénéficié d'un avis positif pour la poursuite d'études supérieures en BTS de leur conseil de classe de Terminale ; 93% d'entre eux ont reçu une proposition d'admission en STS



Étape 3 : consulter les réponses des formations et faire ses choix

3

2 juin 2025 > 10 juillet 2025 Je reçois les réponses des formations et je décide

LUNDI 2 JUIN — DÉBUT DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE. C'EST LE MOMENT DE FAIRE VOS CHOIX.

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

Entre le vendredi 6 juin et le mardi 10 juin 2025 :
je classe mes vœux en attente.

VENDREDI 4 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du bac, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.



JEUDI 10 JUILLET — FIN DE LA PHASE PRINCIPALE

Dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.

MERCREDI 11 JUIN

La phase d'admission complémentaire est ouverte. Jusqu'au 11 septembre, je peux formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations qui ont encore des places disponibles.



À PARTIR DU 1^{er} JUILLET

Accompagnement personnalisé des candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission par les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).



La phase d'admission principale : 2 juin au 10 juillet 2025

- > Avant le démarrage de la phase de la phase d'admission, repensez à vos vœux, à ceux qui vous intéressent vraiment car **il faudra faire un choix.**
- > Les candidats consultent **les réponses des formations le 2 juin 2025**
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu** : chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.
- > Les candidats doivent obligatoirement **répondre** à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier.** En l'absence de réponse, la proposition est retirée.
- > Parcoursup permet aux candidats de changer d'avis au fur et à mesure des propositions reçues. **Parcoursup permet de conserver les vœux en attente et les candidats peuvent suivre la situation qui évolue en fonction des places libérées.** Des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu

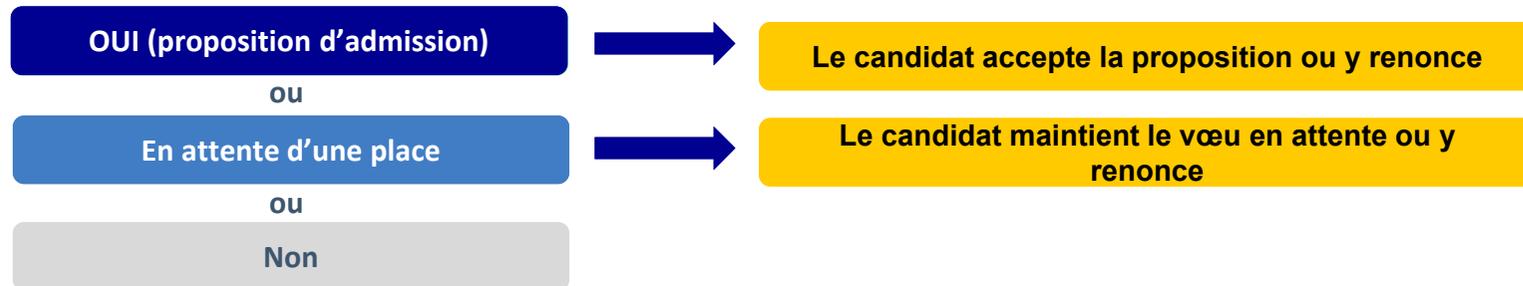
- > **Il faut se préparer à faire un choix** car les propositions arrivent dès le départ et il vous est demandé de choisir ; à titre d'illustration, en 2024 :
 - > Les bacheliers 2024 ont reçu en moyenne 5,8 propositions
 - > Au 1er jour de la phase d'admission, 66,6 % des futurs bacheliers ont reçu une proposition ; en une semaine, 81,5 % des néo-bacheliers ont reçu au moins une proposition

- > **Il faut se préparer à faire un choix** car entre **le 6 et le 10 juin 2025**, il sera demandé aux lycéens de classer les vœux en attente qu'ils souhaitent conserver
 - > L'objectif : permettre au maximum de lycéens de recevoir des propositions avant les épreuves écrites du Bac 2025
 - > Classer ses vœux en fonction de ce que l'on préfère ; pas besoin de faire de stratégie, la bonne question à se poser c'est : si je suis accepté, est-ce que je vais rejoindre cette formation ?

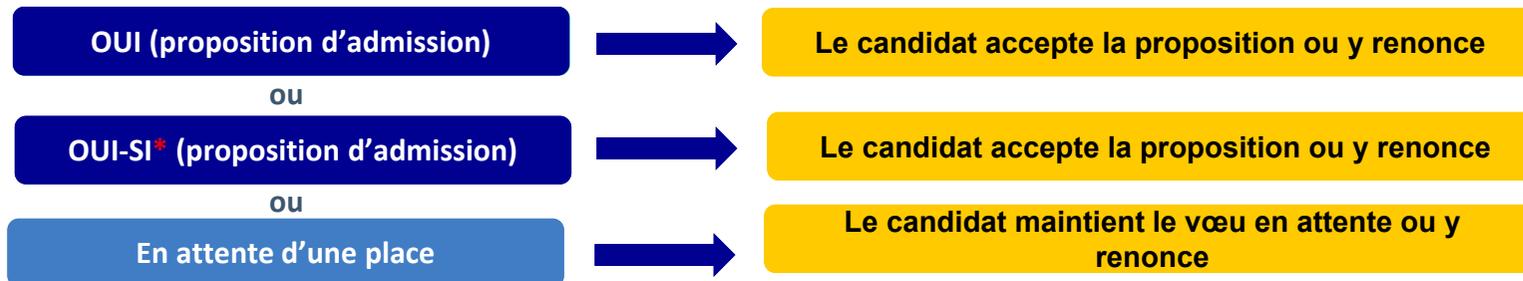
- > **Parcoursup vous accompagne tout au long de la phase d'admission avec des outils pratiques**
 - > Le site d'entraînement de la phase d'admission
 - > Les quiz, vidéo-tuto, les infographies et la FAQ

Les réponses des formations et les choix des candidats

> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



> Formation non sélective (licences, PPPE, PASS)



* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

Des alertes dès qu'un candidat reçoit une proposition d'admission

- > **par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle** (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- > **par notification sur l'application Parcoursup** (application téléchargeable à partir du 2 juin 2025)
- > **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

Info : du 13 au 20 juin 2025, pendant les épreuves écrites du baccalauréat général et technologique, les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens généraux et technologiques de se concentrer sur leurs épreuves.

du 24 au 27 juin 2025, pendant les épreuves écrites du baccalauréat professionnel, les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pour permettre aux lycéens professionnels de se concentrer sur leurs épreuves.

Comment répondre aux propositions d'admission ? (1/2)

> **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente :**

- Il accepte la proposition (ou y renonce). Il peut ensuite indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver (cette possibilité existe jusqu'au moment de l'archivage des vœux en attente)
- S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux. Il consulte alors les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

> **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente :**

- Il ne peut accepter **qu'une seule proposition à la fois**. En faisant un choix entre plusieurs propositions, il libère des places pour d'autres candidats en attente
- Il peut indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement une proposition, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux. Il consulte alors les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Comment répondre aux propositions d'admission ? (2/2)

> **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »**

- des indicateurs s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à suivre sa situation qui évolue en fonction des places libérées par d'autres candidats

A savoir : entre le 6 juin et le 10 juin 2025 : le lycéen classe ses vœux en attente

> **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)**

- dès le 3 juin 2025, il peut demander un conseil ou un accompagnement individuel ou collectif dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire à partir du 11 juin 2025.

A savoir : la phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 **nouveaux** vœux dans des formations qui ont des places vacantes

Comment classer ses vœux en attente ?

> **Entre le 6 et le 10 juin, les candidats doivent classer par ordre de préférence les vœux en attente qu'ils souhaitent conserver**

- La proposition d'admission déjà acceptée est conservée automatiquement bien sûr !
- Les vœux en attente que vous ne classez pas seront supprimés ; les vœux classés sont pris en compte pour la suite de la phase principale, à partir du 11 juin
- Pour classer vos vœux en attente, demandez vous simplement quelles sont les formations que vous préférez

A savoir : les formations ne connaissent pas le classement que vous décidez ; le classement ne modifie pas votre place dans la liste d'attente de la formation

- Pour vous aider Parcoursup met en place des outils
 - > Le site d'entraînement de la phase d'admission
 - > Les quiz, vidéo-tuto, les infographies et la FAQ

Des solutions pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission

- > **Dès le 3 juin 2025**: les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demandeur un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation et préparer la phase complémentaire**
- > **Du 11 juin au 11 septembre 2025**: pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux et répondre aux propositions dans des formations disposant de places disponibles**
- > **A partir du 1er juillet 2025**: les candidats n'ayant pas eu de proposition peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles

L'inscription administrative dans la formation choisie

Après **avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat**, le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- **Respecter la date limite indiquée.**
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.

5 conseils pour aborder sereinement la procédure

- **Prendre connaissance du calendrier 2025**, des modalités de fonctionnement de la plateforme et des vidéos tutos pour vous familiariser avec la procédure ; utilisez les outils Parcoursup pour échanger, vous exercer (Quiz ; Règles d'or ; Faq ; Site d'entraînement de la phase d'admission)
- **Anticipez, n'attendez pas la dernière minute pour préparer votre projet d'orientation** : anticipez au lycée (Avenir(s) ; possibilité d'ouvrir un compte Parcoursup dès la 2nde) pour construire votre projet d'orientation progressivement, explorez la carte des formations, consultez les fiches des formations
- **Faites les vœux pour des formations qui vous intéressent, ne vous autocensurez pas, pensez à diversifier vos vœux et évitez de ne formuler qu'un seul vœu**
- **Ne restez pas seuls avec vos questions** : échangez au lycée et profitez des rencontres avec les enseignants et étudiants du supérieur : Lives Parcoursup, journées portes ouvertes, étudiants ambassadeurs
- **Préparez vous pour la phase d'admission** : la phase d'admission va vite, vous devrez répondre aux propositions ... alors préparez-vous à faire un choix..

Mais rassurez-vous, Parcoursup n'est qu'une première étape... vous avez le droit de vous réorienter !

Des services pour vous informer et répondre à vos questions tout au long de la procédure

> **Le numéro vert : 0 800 400 070**

(numéros spécifiques pour l'Outre-mer indiqués sur [Parcoursup.gouv.fr](https://parcoursup.gouv.fr))

> **La messagerie contact** depuis le dossier candidat

> **Les réseaux sociaux pour suivre l'actualité de Parcoursup et recevoir des conseils**

- Parcoursup_info sur Twitter/X
- Parcoursupinfo sur Instagram et Facebook)

Le canal d'actualité Parcoursup info sur Whatsapp pour être informés des dates clés, des informations pratiques et des outils essentiels pour réussir son orientation post bac.

Pensez à bien activer les notifications pour recevoir toutes les informations

Pensez aussi à préparer votre future vie d'étudiant(e)

Bourse sur critères sociaux : vous pouvez faire une demande de bourse et/ou de logement en créant votre dossier social étudiant (DSE) via le portail messervices.etudiant.gouv.fr .

Vous pouvez calculer vos droits à la bourse via lescrous.fr/nos-services/simulateur-de-bourse

Aide à la mobilité : Parcoursup propose une aide à la mobilité de 500 € pour les lycéens boursiers qui étudieront dans un établissement situé en dehors de leur académie de résidence.

Logement en résidence universitaire : pour vous aider dans votre recherche, consultez le site trouverunlogement.lescrous.fr . Pour toute question, une FAQ est proposée sur etudiant.gouv.fr

Santé : pour rappel, vous êtes automatiquement affilié au régime général de la sécurité sociale.

Vous pouvez évaluer votre droit à la Complémentaire santé solidaire et à d'autres prestations sociales depuis le site mesdroitssociaux.gouv.fr

[Parcoursup.gouv.fr](https://parcoursup.gouv.fr)

  @parcoursupinfo

 @parcoursup_info

 @parcoursup info

   @etudiantgouv